Par arrêté du Conseil en date du 16 août, M. Reuben Young a été nommé gardien des deux phares d'alignement récemment construits dans la baie de Weller, avec un salaire de \$130 par année.

Par arrêté du Conseil en date du 7 septembre, M. John Michaelson a été nommé gardien du nouveau phare de l'île Mouton, baie de Nipigon, lac Supérieur, avec un salaire de \$300 par année.

Les frais d'entretien des phares, phares-fluttants, cloches d'alarme, bouées et balises de cette division pendant l'année fiscale dernière, ont été de \$68,344.18. Les dépenses, faites à même le crédit général voté pour la construction des phares, ont été de \$13,320.40.

PHARES EN AVAL DE MONTRÉAL, Y COMPRIS CEUX DU FLEUVE ET DU GOLFE ST. LAURENT.

Cette division comprend les phares et les phares flottants en aval de Montréal et sur le Richelieu, autrefois sous le contrôle de la Maison de la Trinité de Montréal, en outre des phares, phares-flottants, sifflets d'alarme à vapeur et bouées du fleuve et du golfe St. Laurent, des détroits de Belle-Ile et de la côte nord-ouest de Terreneuve.

A la clôture de la navigation on comptait 124 lumières tant fixes qu'à révolution, 8 phares flottants, dont trois sont munis de sifflets d'alarme à vapeur, 7 siflets d'alarme à vapeur aux stations de phares et sur les phares flottants, 8 canons d'alarme, 71 bouées, 55 balises, et 8 dépôts de provisions affectés aux marins naufragés. Le nombre des gardiens de phares, mécaniciens de sifflets d'alarme, en comptant les capitaines et les équipages des phares-flottants, se montait à 162.

Cette division, la plus importante et la plus considérable, est administrée par M. J. U. Gregory, l'agent du département à Québec, qui, à part le service des phares, a aussi sous son contrôle quelques-uns des vapeurs fédéraux et la police fluviale, ainsi que la protection des pêcheries.

En consultant l'annexe No. 2, on trouvera le rapport de M. Gregory sur les différentes opérations de l'agence pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, et une partie de la présente année fiscale.

Le service des phares entre Montréal et Québec, et sur le fleuve St. Laurent aussi loin que l'Île du Bic, a été fait par le steamer *Druid*, sous le commandement du capitaine Marmen; et le service des phares du golfe par le steamer *Napoléon*, commandé par le capitaine Després.

Le rapport de l'année dernière mentionnait la construction de deux phares d'alignement à l'entrée de la rivière Saguenay, l'un sur la pointe Noire, et l'autre à 608 verges plus loin. Au commencement de la saison, la tour du phare de la Pointe Noire fut détruite par le feu, mais des mesures furent prises immédiatement pour la